

2^e séance

Équipe centrale du groupe de dialogue «Branche Ouest Bienne»

Procès-verbal du 13.05.2019 (V2)

Heure	14h00 à 19h00
Lieu	LaWerkstadt, l'espace Coworking à Bienne, rue de la Gare 5, 2502 Bienne, 5 ^e étage, salle «Plenum»
Présidence	Werder, Hans
Présents	Berz, Thomas (Conférence régionale des transports Bienne-Seeland-Jura bernois) Duttweiler, Catherine (Comité «Axe ouest, pas comme ça !») Fehr, Erich (maire de Bienne) Gurtner, Roland (Comité «Axe ouest A5, maintenant ou jamais») Hess, Sandra (mairesse de Nidau) Hürsch, Gilbert (Chambre économique Bienne-Seeland) König, André (Pro Velo Biel/Bienne-Seeland-Jura bernois) Placi, Luca (Groupe de travail «A5 branche Ouest») Scheuss, Urs (ATE Berne) Thalman, Ivo (Patrimoine bernois) Wendling, Cécile (UCI Berne / Comité «Pro A5-branche Ouest»)
Excusés	Meier, Mélanie (Comité «Bienne notre Amour»)
Absents	personne
Invités	Kobi, Fritz (expert en transports) van de Wetering, Han (expert en urbanisme)
Secrétariat	Jürg Abbühl (Infrakom) Daniel Stegmann (Infrakom)

	QUOI	QUI	QUAND
--	------	-----	-------

1 Introduction

Hans Werder salue les participantes et participants à la 2^e séance de l'équipe centrale et passe en revue les points de l'ordre du jour.

Procès-verbal

Les partisans demandent que le procès-verbal de la réunion de l'EC du 23.4.2019 ne soit pas remanié, mais détruit, car il ne correspond pas à l'objet des accords. La correction du procès-verbal prendrait trop de temps. Il en résulte donc pour les partisans que le statut et non le procès-verbal a compté. Les organisations opposées à la branche Ouest ont soumis deux douzaines de corrections et ont déclaré être d'accord à condition que les points essentiels des statuts soient adaptés en conséquence. Le procès-verbal de l'actuelle séance sera projeté, afin que les participantes et participants puissent apporter directement les souhaits de changements.

Statut

Les partisans et les opposants de la branche Ouest ont intégré conjointement leurs demandes de modification dans une nouvelle version. Pour Hans Werder, certains points méritent encore d'être clarifiés. La discussion sera avancée.

- Concernant le chiffre 1, Caractère du processus (démocratique): tout est élaboré en commun, le président doit principalement «animer».
 - Hans Werder souligne son expérience de longue date pour ces processus: une personne assumant la présidence a besoin de certaines compétences et d'une marge de manœuvre, doit prendre des initiatives et pouvoir mettre en avant des propositions.
 - Le président n'élabore pas des solutions en termes de contenu, mais le groupe.
 - Hans Werder expliquera sa compréhension du rôle au sein du groupe de dialogue.

- Le texte des statuts au chiffre 2.1 sera maintenu et discuté au sein du groupe de dialogue
- Chiffre 2.2, Rapports des experts: l'expert n'effectue aucune censure dans les rapports mandatés. Les mandats ne sont donnés que par l'équipe centrale et le groupe de dialogue. La formulation du mandat et l'orientation sont également élaborés et adoptés par le groupe (les cahiers des charges sont établis pour tous les experts et tous les mandats).
- Chiffre 4, supprimer la dernière phrase (les avis sont rendus de manière transparente), tout comme le mot «complète».
- Du côté de l'organisation opposée à la branche Ouest, il est clairement souhaité de n'effectuer aucunes votations, même consultatives.
 - Hans Werder se réserve le droit de présenter sa position concernant les votations au sein du groupe de dialogue et rend attentif au fait qu'un renoncement aux votations conduit à de plus longues discussions. Il constate qu'il est évident que les deux camps ne souhaitent pas de vote et que les autorités peuvent s'en accommoder.
- Chiffre 5.2, Communication
 - Adapter la formulation «en dehors du processus de dialogue».
 - Concernant les questions des médias: il est précisé que le président ne doit pas pratiquer sa propre politique médiatique, mais il peut également donner des renseignements aux médias entre les séances. Il informe l'équipe centrale quant aux questions des médias.
- Chiffre 6, Financement
 - Hans Werder explique les points de la convention de financement. Le controlling est la responsabilité des instituts de financement (elles n'ont évidemment pas d'influence sur le contenu). L'équipe centrale sera informée. Par ailleurs, l'équipe centrale ou le groupe de dialogue établissent/adoptent le budget. Selon la convention de financement, l'OPC conclut les contrats avec des tiers et vérifie l'adéquation des honoraires.
 - Un passage est inséré: «Les rapports trimestriels de l'OPC selon la convention de financement sont mis à disposition de l'équipe centrale».
 - Question concernant le budget: combien a déjà été dépensé et combien reste-t-il à disposition: projection réaliste.
 - Rendre la convention de financement transparente: clarifier avec les autorités de financement.
 - Rendre le procès-verbal de la délégation des autorités du 21.12.2018 transparent: clarifier avec la délégation des autorités.

Secrétariat	au plus vite
Secrétariat	au plus vite
Secrétariat	au plus vite

Experts permanents et invités

Les deux experts permanents Fritz Kobi (transports) et Han van de Wetering (urbanisme) sont présents pour la première fois. Ils se présentent et divulguent ouvertement leurs mandats. Ils répondent à diverses questions qui étaient encore ouvertes de la part des organisations opposées à la branche Ouest.

Fritz Kobi propose d'inviter Stefan Graf, chef de service Office des ponts et chaussées du canton de Berne, construction routes nationales, à titre d'invité au sein de l'équipe centrale. En tant que responsable, il devrait connaître tout l'historique. Par ailleurs, il peut renseigner l'équipe centrale quant aux études qui existent déjà.

L'équipe centrale se réserve le droit d'inviter Stefan Graf en cas de besoin	Werder	20.06.19
--	--------	----------

aux séances de l'équipe centrale. Il n'est pas prévu comme invité permanent. Si besoin, les experts peuvent le consulter pour obtenir des informations.

Informations diverses, affaires en suspens

Forfaits par séance: affaire en suspens

Clarification du procès-verbal: les procès-verbaux approuvés sont publics dès leur envoi au groupe de dialogue.

Il est souhaité de discuter plus en profondeur de la poursuite du traitement des objectifs. Cela peut être fait dans le cadre de la procédure concrète (feuille de route).

Rythme des séances: une cadence accrue est souhaitée par différentes parties. Pour des raisons de calendrier, il sera difficile d'augmenter la cadence pendant l'année en cours. Par exemple, un rythme de séances toutes les trois semaines est envisageable en 2020.

Hans Werder informe sur d'autres variantes du contenu, qui lui ont été apportées (Etter, Bardet). Le secrétariat confirme la réception aux personnes les ayant soumises.

Secrétariat 31.05.19

Hans Werder informe sur la lettre concernant le «pont sur le barrage de Port/Brügg». Les communes signataires demandent au groupe de dialogue d'inclure le tunnel de Port et le pont dans la discussion

- Objection: la lettre n'est formellement pas correcte, car elle est adressée à l'équipe centrale. La lettre est envoyée au groupe de dialogue.
- Remarques fondamentales sur des propositions de l'extérieur. Les accusés de réception sont inclus dans la liste des affaires en suspens à l'attention du groupe de dialogue. Le groupe de dialogue décide quant à l'urgence des requêtes, mais ne doit pas se laisser mettre sous pression par l'extérieur.

2 Procédure en termes de contenu

Fritz Kobi, expert en transports, anime cette partie. En raison de l'heure avancée, on renonce à la présentation de l'analyse envoyée au préalable.

Dans deux travaux de groupes, les participantes et participants formulent leur vision de l'avenir de Bienne. Les résultats de la discussion sont contenus dans les procès-verbaux photographiques «Discussion de groupe 1» et «Discussion de groupe 2».

Fritz Kobi résume les points les plus importants de la discussion de groupe en deux mots: qualité de vie et de séjour. Fritz Kobi considère de manière critique le nombre de variantes et pose la question de savoir comment ces variantes seront traitées. Il déconseille de faire des analyses coût/profit des variantes (motif: en fonction du choix et de la pondération des chiffres clés, des résultats indésirables peuvent apparaître). Il présente désormais sa proposition de procédure (la proposition est consignée dans les photos «Kobi1», «Kobi2» et «Kobi3»):

- Voir la situation aujourd'hui (seulement les paramètres pertinents pour l'énoncé du problème).
- Établir les pronostics pour l'avenir (mais avec prudence: quand les prédictions se réalisent-elles ?, est-ce qu'elles se réalisent vraiment ?).
- Établir l'image de Bienne à l'avenir (souhait, vision).
- Regarder la situation à l'avenir avec l'image de Bienne et comparer les paramètres pour la situation actuelle et à l'avenir: ne rien faire quant à

d'autres variantes en plus du PD. Prendre aussi en compte des mesures complémentaires qui maintiennent les paramètres définis dans «le vert» (mouvement ondulatoire, voir photo «Kobi2»).

- Décider quelles options sont impérativement nécessaires à l'avenir et en déduire des recommandations.

Commentaires sur la procédure proposée

- On devrait examiner toutes les variantes (aide à l'acceptation), afin que des variantes puissent aussi être activement exclues avec des justificatifs. Il est trop tôt pour exclure des variantes.
- Il s'agit de réflexions purement techniques au plan des transports, il manque des réflexions juridiques et financières.
- Continuer à ouvrir l'éventail (ce fut aussi une consigne de la Table ronde), admettre des comparaisons avec l'étranger, p. ex. Copenhague.
- Mobilité de l'avenir, tenir compte des développements du TIM et les considérer dans le cadre du processus.
- On doit se faire comprendre conjointement quant à la perception du problème. Cela influence la démarche entamée.
- Les conditions-cadre doivent être clarifiées, c'est très important pour le processus: dans quel cadre légal peut-on opérer ? Discussion sur ce point:
 - Précision de Hans Werder: les variantes du PD nécessitent une proposition de modification auprès du Conseil fédéral (pas problématique). Les variantes qui donnent lieu à une modification de l'arrêté sur le réseau de routes nationales requièrent une décision parlementaire.
 - Il est exigé d'énumérer par écrit les ambiguïtés et conditions-cadre des variantes.
 - Exiger une estimation de la nouvelle cheffe de département (CF Sommaruga), non de l'OFROU. Cas échéant, mandater des juristes spécialisés en transports ?
 - Une pression politique peut être particulièrement générée si ce qui a été élaboré est convaincant.
 - Apport de van de Wetering: il existe différentes approches possibles: approche technique (ce qui est possible, conditions-cadre) contre approche créative (partant d'une vision et d'objectifs). Lui-même préfère la deuxième approche et laisserait tout d'abord de côté les conditions-cadre.
 - Plus la solution alternative proposée s'éloigne du PD, plus cela sera difficile aux plans juridique, politique et financier.

Hans Werder résume la discussion de son point de vue. Par principe, il appelle à la prudence lors des clarifications: si l'on demande trop tôt auprès des autorités ce qui est possible, on risque de restreindre trop fort sa propre marge de manœuvre. Des clarifications plus détaillées ne devraient être effectuées que quand l'orientation approximative est connue.

Hans Werder propose une séance supplémentaire de l'EC pour poursuivre la discussion portant sur la procédure. Celle-ci aura lieu en juin (sondage Doodle le plus rapidement possible avec des dates).

Secrétariat De suite

Il est proposé que des représentantes et représentants des partisans ainsi que des opposants à la branche Ouest se réunissent directement avec les experts, afin de préparer la prochaine séance de l'EC.

Kobi De suite

3 Mandats à des tiers

Par manque de temps, ce point de l'ordre du jour n'est pas traité.

4 Prochaines étapes

Ordre du jour de la séance du GD du 27.5.2019:

- Analyse
- Procédure de consultation sur les statuts
- Discussion sur la marche à suivre

Ordre du jour de la prochaine séance de l'EC en juin:

- Secrétariat
- Marche à suivre
- Mandats à des tiers
- Espace de dialogue
- Objectifs du dialogue et traitement des objectifs
- Calendrier

5 Divers

Propositions et recommandations au groupe de dialogue

«Réseau lac de Bienne» demande d'admission (avec la Conférence régionale des transports Bienne-Seeland, a déjà été traitée lors de la séance de l'équipe centrale du 23.4.2019) envoyé au groupe de dialogue.

L'équipe centrale recommande au groupe de dialogue de continuer à travailler définitivement avec les deux experts proposés.

Secrétariat

Hans Werder informe sur la lettre du 5 mai (retrait d'Infrakom) et sur la marche à suivre. À sa propre demande, Infrakom reste impliqué dans le processus jusqu'à fin mai et se charge d'une remise professionnelle de son mandat.

- Jürg Abbühl explique les motifs qui ont mené au retrait d'Infrakom.
- Il est convenu que, pour maintenir un climat constructif dans le processus de dialogue, aucun débat public sur le rôle et les réalisations d'Infrakom n'aura lieu. La raison du retrait d'Infrakom est concise, la formule convenue comme justification du retrait : "Questions et critiques des organisations opposées à la branche Ouest sur l'indépendance et la neutralité politique".
- Il y aura une phase de transition sans secrétariat. Hans Werder communique à l'équipe centrale, que cela retardera le processus.
- La discussion sur le profil du futur secrétariat et de possibles solutions sera menée lors de la prochaine séance. Toutes les personnes présentes sont unanimes à reconnaître que le secrétariat, doit, cette fois, être élu conjointement.

6 Communication sur la séance d'aujourd'hui

Hans Werder résume les informations pour le Point de Presse.

- Les statuts ont été remaniés et peuvent être présentés au groupe de dialogue
- Une première discussion de fond sur les objectifs et la procédure a été menée. Cette discussion sera poursuivie lors de la prochaine séance de l'équipe centrale.
- Infrakom renonce au mandat en tant que secrétariat du groupe de dialogue et de l'équipe centrale pour fin mai 2019. La recherche d'un

remplacement est en cours.

Berne, le 28 mai 2019
Daniel Stegmann et Jürg Abbühl